

OBJET : AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE SITUÉE AU LIEU-DIT LESTRA SUR LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-ROCHEFORT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240514-20240514_CCD18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024
Publication : 21/05/2024



Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 7 mai 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 14 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Sylvain BROSSETTE, Hervé BRU, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Alféo GUIOTTO, Agnès GUITAY, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, René SUCHET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Pouvoirs : Jean-Yves BONNEFOY à Cindy GIARDINA, Stéphanie BOUCHARD à Gérard BAROU, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Sylvie GENE BRIER, Pierre CONTRINO à Catherine DOUBLET, Bernard COUTANSON à Serge GRANJON, Jean-Marc DUFIX à Daniel DUBOST, André GAY à Georges BONCOMPAIN, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Dominique GUILLIN à René AVRIL, Valérie HALVICK à

François FORCHEZ, Yves MARTIN à Thierry HAREUX, Christelle MASSON à Thierry MISSONNIER, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Ghyslaine POYET à Gilbert LORENZI, David SARRY à Pascal ROCHE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Alféo GUIOTTO,

Absents : Roland BOST, Patricia CARETTE, Christophe DESTRAS, Flora GAUTIER, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Nicole PINEY, Bernard TRANCHANT

Secrétaire de séance : Robert REGEFFE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés :	5
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents :	8
Nombre de votants :	120

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'eau potable,
Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°33 du 12 décembre 2023,
Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,
Vu la note de présentation au Conseil Communautaire annexée,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 30 avril 2024.

Considérant la nécessité, de réaliser des travaux dans le cadre du marché de réhabilitation de la canalisation d'eau potable située au lieu-dit Lestra sur la commune de Saint-Laurent-Rochefort ;

Considérant la note de synthèse annexée relatant la procédure suivie pour la passation du marché de travaux de réhabilitation de la canalisation d'eau potable située au lieu-dit Lestra sur la commune de Saint-Laurent-Rochefort en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique pour une durée d'exécution de 20 semaines toutes tranches confondues de 3 semaines de préparation et de 12 semaines de travaux pour la tranche ferme et de 5 semaines pour la tranche optionnelle ;

Considérant que 8 plis sont parvenus en réponse à la consultation ;

Considérant le classement des offres effectué par la commission d'appel d'offres lors de sa séance en date du 30 avril 2024 suivant le rapport d'analyse des offres présenté et l'avis sur l'attribution du marché à l'entreprise SMTP pour un montant de 398 784.50 € HT soit 478 541.40 € TTC correspondant à la solution variante toutes tranches confondues comme relaté dans le procès-verbal.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver et d'entériner, la procédure et son déroulement sous la forme adaptée ouverte concernant le marché de travaux de réhabilitation de la canalisation d'eau potable située au lieu-dit Lestra sur la commune de Saint-Laurent-Rochefort,
- de compléter les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur des travaux de réhabilitation de la canalisation d'eau potable située au lieu-dit Lestra sur la commune de Saint-Laurent-Rochefort, avec l'entreprise SMTP, pour un montant estimé et maximal de 398 784.50 € HT soit 478 541.40 € TTC correspondant à la solution variante toutes tranches confondues

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve et entérine, la procédure et son déroulement sous la forme adaptée ouverte concernant le marché de travaux de réhabilitation de la canalisation d'eau potable située au lieu-dit Lestra sur la commune de Saint-Laurent-Rochefort,
- complète les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur des travaux de réhabilitation de la canalisation d'eau potable située au lieu-dit Lestra sur la commune de Saint-Laurent-Rochefort, avec l'entreprise SMTP, pour un montant estimé et maximal de 398 784.50 € HT soit 478 541.40 € TTC correspondant à la solution variante toutes tranches confondues.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 mai 2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,